

Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 février 2017

Objet : RD - Passation d'une convention de comaitrise d'ouvrage avec la Ville de Chambéry pour la réalisation d'études de faisabilité et d'avant-projet concernant l'aménagement des voiries principales du secteur centre-nord

- date de convocation le 03 février 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf février à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 44

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François Sales	de Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Dominique Pommat à Gérard Marcucci - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 3

François Blanc - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet

• assistaient également à la réunion :

Dominique Bergé - Aubin Curtoud - Florian Maitre - Marine Nuytten Wiki - Florent Guillaume - Nathalie Racine

Bureau du 09 février 2017

délibération n° 019-17

objet **RD - Passation d'une convention de comaîtrise d'ouvrage avec la Ville de Chambéry pour la réalisation d'études de faisabilité et d'avant-projet concernant l'aménagement des voiries principales du secteur centre-nord**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la Ville de Chambéry et Chambéry métropole - Cœur des Bauges ont conduit, en comaîtrise d'ouvrage à partir de 2015, une vaste réflexion visant à améliorer l'ensemble des mobilités du territoire, incluant tous les modes de déplacement.

Dans cet objectif, une nouvelle offre de transport en commun plus efficiente a été mise en œuvre dès le 29 août 2016, accompagnée d'un nouveau plan de circulation du centre-ville de Chambéry en cohérence avec les besoins actuels et futurs.

Dans le cadre de cette démarche, le secteur centre-nord est apparu comme un enjeu fort permettant l'optimisation des plans de circulation multimodaux, du stationnement et des performances du réseau de transport en commun.

Afin d'améliorer la mobilité, les déplacements, les transports et le partage de l'espace public, la Ville de Chambéry et Chambéry métropole - Cœur des Bauges souhaitent poursuivre cette démarche par la mise en place d'un nouveau plan de circulation pour les véhicules légers, les deux-roues et les bus, à l'échelle du secteur centre-nord.

Pour ce faire, le réseau viaire doit être repensé afin de permettre de nouveaux sens de circulation, la modification éventuelle des intersections et des carrefours à feux et l'aménagement de continuités cyclables.

De plus, les voiries principales de ce secteur sont des routes départementales à grande circulation, également classées d'intérêt communautaire.

Ce secteur est donc porteur d'enjeux forts à la fois pour la Ville de Chambéry et pour Chambéry métropole - Cœur des Bauges dans leurs domaines respectifs de compétences.

C'est pourquoi la Ville de Chambéry et Chambéry métropole - Cœur des Bauges souhaitent s'associer afin de lancer une étude de faisabilité et d'avant-projet.

Etant territorialement concernée, il est proposé que la Ville de Chambéry soit le maître d'ouvrage en charge notamment de la rédaction du cahier des charges, du processus de choix du prestataire et du pilotage de l'étude elle-même.

Il est donc proposé de conclure une convention de comaîtrise d'ouvrage entre la Ville de Chambéry et Chambéry métropole - Cœur des Bauges confiant la maîtrise d'ouvrage à la Ville de Chambéry, en vue de faire réaliser ces études pour un montant estimatif évalué à 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC répartis entre la Ville de Chambéry (50 %) et Chambéry métropole - Cœur des Bauges (50 %).

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu les statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport en commun,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017, déléguant au Bureau l'approbation des conventions de comaîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 1 Abstention :

Article 1 : approuve la convention de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études de faisabilité et d'avant-projet concernant l'aménagement des voiries principales du secteur centre-nord de Chambéry,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cette convention,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 019-17

Objet de l'acte :	RD - Passation d'une convention de comaitrise d'ouvrage avec la Ville de Chambéry pour la réalisation d'études de faisabilité et d'avant-projet concernant l'aménagement des voiries principales du secteur centre-nord
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres
Date de l'acte :	09 février 2017
Annexe :	Convention Co MOA - Etudes Entrée Centre Nord CHY;Périmètre étude Centre Nord CHY;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170209-lmc1H19067H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19067H1

Date de transmission en Préfecture :	20 février 2017
Date de réception en Préfecture :	20 février 2017